



# La ville de Sète prend s<sup>o</sup>in des animaux.



“WOOF LA”



Plus d'infos sur  
[www.sete.fr/animaux](http://www.sete.fr/animaux)



ville de **sète**



# La ville de Sète prend soin des animaux.

## Ville propre :

Ramasser les déjections est un acte de civisme et une obligation. Tout contrevenant s'expose à une amende de **135 euros**. La Ville met à disposition des habitants des distributeurs de sacs pour déjections animales. L'accès des chiens est par ailleurs interdit dans tous les jardins publics et dans les aires de jeux pour enfants (*arrêté du 14 novembre 2007*).

## Animaux perdus :

Si vous avez perdu votre chien, renseignez-vous en premier lieu auprès de la police municipale de Sète au **04 99 04 77 17** puis auprès de la fourrière animale au **04 67 27 55 37**. C'est là-bas que sont conduits les animaux capturés après être passés chez un vétérinaire s'ils sont blessés (*frais de soin à la charge du propriétaire*). Le propriétaire dispose d'un délai légal de **8 jours ouvrés** pour récupérer son animal sous réserve de l'acquittement des frais fourrière avant que celui-ci ne soit considéré comme abandonné et cédé au refuge de la SPA du complexe animalier Noé à Montpellier.



## Animaux errants sur la voie publique :

La capture des animaux errants et/ou dangereux et la gestion de la fourrière animale est une



compétence de Sète agglomération Méditerranée. En cas d'animal blessé ou accidenté, appelez le 18. Attention, un animal accidenté peut souffrir et avoir des réactions de défense parfois violentes.

## Personne isolée : désignez un tiers de confiance

Les personnes qui vivent seules peuvent désigner un tiers de confiance auprès de la Ville de Sète. En cas d'accident, d'hospitalisation d'urgence, la personne désignée sera contactée pour venir récupérer l'animal. Les données communiquées sont soumises au Règlement générale de la protection des données.

*Pour déclarer un tiers de confiance, il faut impérativement prendre rendez-vous avec le PCHS de la Ville de Sète, au **04 99 04 70 80** ou par mail : [pchs@ville-sete.fr](mailto:pchs@ville-sete.fr).*



## À la plage avec son chien :

À Sète, la plage du Vassal est autorisée aux chiens toute l'année pour la portion comprise entre les **entrées 72** (*située au fond du parking public du camping du Castellàs*) et **73**. Les autres plages sétôises sont accessibles aux



chiens tenus en laisse uniquement du **1<sup>er</sup> octobre au 31 mai** sauf la plage de Jalabert (*entrées 62, 63, 64 et 65*) qui est interdite aux chiens dès le **1<sup>er</sup> mars jusqu'au 30 septembre** afin de préserver la ponte des oiseaux migrateurs protégés qui nichent sur cette zone à cette période.



### Soins vétérinaires : aide aux plus démunis

Les bénéficiaires d'aides sociales telles que le **RSA, l'ASPA, l'ASS, AAH, le RSA jeune** mais aussi les apprentis majeurs, les étudiants boursiers ou en contrats de professionnalisation peuvent bénéficier d'une aide financière pour le soin de leurs animaux de compagnie (chiens, chats, furets). *Pour cela, votre vétérinaire doit adhérer à la démarche en contactant Vétérinaires Pour Tous au 01 85 09 37 37* ou à l'adresse [vptoccitanie@gmail.com](mailto:vptoccitanie@gmail.com) et accepter d'abandonner un tiers de ses honoraires. Le 2<sup>e</sup> tiers est pris en charge par l'association Vétérinaire pour tous grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le 3<sup>e</sup> tiers est à la charge du bénéficiaire.

Des actes de vaccination, d'identification et de déparasitage gratuits sont également proposés

pour les Sans Domicile Fixe.  
*Renseignements auprès du CCAS de la Ville de Sète : 04 67 51 65 00.*



### La stérilisation des chats libres :

La Ville de Sète contribue à la stérilisation et l'identification des chats libres présents sur le domaine public. Elle apporte pour cela son soutien à des associations de protection animale comme **Pattes de velours** ou **A.P.S.A.** avec l'aide de fondations telles que **30 millions d'amis** ou **Brigitte Bardot**. Elle met également à disposition un local situé dans le quartier du Vallon où les chats peuvent réaliser leur convalescence post-stérilisation en toute quiétude avant de retrouver la liberté. Les chats libres sont remis sur le site de trappage comme l'exige la loi. Sur ces points de nourrissage, ils sont nourris par des bénévoles qui doivent être respectés.





## OÙ SE RENSEIGNER ?



En savoir plus ...

### ■ Police municipale

04 99 04 77 17

### ■ Fourrière animale

04 67 27 55 37

### ■ Refuge de la SPA

04 67 27 73 78

### ■ Pompiers

18

### ■ CCAS de la Ville de Sète

04 67 51 65 00

### ■ Associations de protection animale

#### • Pattes de velours :

28 quai du Mistral - Sète.

04 67 51 31 74

#### • A.P.S.A.

contact3p34@gmail.com

06 81 43 76 43

#### • Association vétérinaires pour tous

vptoccitanie@gmail.com

01 85 09 37 37



ville de **sète**